

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
Ministère de la cohésion des territoires  
Secrétariat général  
Direction des ressources humaines  
Département des relations sociales

## **Note du 19 juillet 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 au sein des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires**

NOR :

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire (MTES)  
Le ministre de la cohésion des territoires (MCT)**

Pour attribution: liste des destinataires *in fine*  
Pour information : liste des destinataires *in fine*

Résumé : modalités d'organisation des élections au comité technique ministériel, aux comités techniques de proximité, aux comités spéciaux de services, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires

Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services chargés de son application	Domaine : Administration
Mots clés liste fermée : Fonction Publique	Mots clés libres : élections professionnelles, agents du MTES et du MCT
Textes de référence : <ul style="list-style-type: none"><li>- loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État</li><li>- décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État</li><li>- décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires</li><li>- décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique</li><li>- décret no 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique</li><li>- décret no 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État;</li><li>- arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat</li><li>- arrêté du 18 mai 2018 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de la</li></ul>	

transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires

- arrêté du 18 mai 2018 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs civils au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des architectes et urbanistes de l'État au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chargés d'études documentaires au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche du développement durable au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et fixant les modalités de vote par correspondance
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des officiers de port au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de l'environnement au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des officiers de port adjoints au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs du développement durable au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création de commissions administratives paritaires compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints techniques des administrations de l'État au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents techniques de l'environnement au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des dessinateurs au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du

corps des experts techniques des services techniques de l'environnement au ministère chargé de la transition écologique et solidaire

- arrêté du 18 mai 2018 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État du ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des syndics des gens de mer de l'environnement au ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création de commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes du ministère chargé de la transition écologique et solidaire
- arrêté du 18 mai 2018 portant création de commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires
- arrêté du 18 mai 2018 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels des agences de l'eau
- arrêté du 18 mai 2018 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels de certains établissements publics de l'environnement

Date de mise en application : 2018

Annexes : 6

N° d'homologation Cerfa :

Publication	BO	Site circulaires.gouv.fr	Non publiée
-------------	----	--------------------------	-------------

## **Sommaire**

Fiche n°1 relative à la cartographie des bureaux de vote

- 1- Bureaux de vote centraux, bureaux de vote spéciaux, sections de vote : attributions*
- 2- Détermination de la cartographie des bureaux de vote pour l'élection des comités techniques*
- 3- Détermination de la cartographie des bureaux de vote pour l'élection des commissions administratives paritaires (CAP) et des commissions consultatives paritaires (CCP)*
- 4- Vote par correspondance*

Fiche n°2 relative au corps électoral et aux listes des électeurs

- 1- Le corps électoral des comités techniques*
- 2- Le corps électoral des CAP*
- 3- Le corps électoral des CCP*
- 4- Le corps électoral des CCOPA*
- 5- L'affichage des listes électorales*

Fiche n°3 relative aux candidatures

- 1- Conditions de dépôt des candidatures*
- 2- Contrôle de conformité du dépôt*
- 3- Contrôle de la recevabilité de la candidature de l'organisation syndicale*
- 4- Contrôle de l'éligibilité des candidatures*

Fiche n°4 relative au matériel de vote

- 1- Composition du matériel de vote*
- 2- L'impression et la transmission du matériel de vote*
- 3- L'envoi et la réception du matériel de vote*
- 4- Calendrier prévisionnel de la confection et de l'envoi du matériel de vote pour les scrutins nationaux et centraux*

Fiche n°5 relative aux modalités spécifiques à l'administration centrale

- 1- Cartographie des bureaux de vote*
- 2- Matériel de vote*

Fiche n° 6 relative au déroulement des scrutins

- 1- Agencement matériel des lieux de vote*
- 2- Tenue des bureaux de vote*
- 3- Les opérations de dépouillement*
- 4- Procès verbal des opérations électorales*
- 5 Proclamations des résultats*
- 6. Contestations*

Le 6 décembre 2018, les agents des trois versants de la fonction publique - d'État, territoriale et hospitalière - seront appelés à désigner leurs représentants dans les instances de concertation de la fonction publique.

Les 70 000 agents des ministères de la transition écologique et solidaires et de la cohésion des territoires procéderont au renouvellement de leur comité technique ministériel, des 73 comités techniques de proximité, des 17 comités techniques de services, des 75 commissions administratives paritaires et des 62 commissions consultatives paritaires.

Cette élection représente une étape clé du dialogue social ministériel et interministériel. Des résultats de l'élection découleront en effet également la composition du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat ainsi que celle des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

La présente instruction a été élaborée en concertation avec les organisations syndicales des MTES et MCT.

Les modalités d'organisation des scrutins qui ont été définies doivent permettre la participation la plus large des électeurs. Je vous invite à cet égard à favoriser le vote à l'urne dès lors que le nombre des électeurs est suffisant. Je vous demande aussi de ne pas organiser le jour des élections de réunions, de formations, de déplacements ou toute autre activité qui pourrait empêcher un agent de voter.

Enfin, j'attire votre attention sur les nouvelles obligations réglementaires relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes de candidatures : l'instruction vous donnera le modus operandi pour assurer le contrôle de la recevabilité des listes au regard de ce nouveau critère.

L'instruction ne s'applique pas aux CT locaux des DDI qui font l'objet d'une instruction spécifique du SGG. Elle ne concerne pas non plus les scrutins internes à la DGAC. L'élection des représentants à la CAP du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est régie par une instruction spécifique cosignée du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La bonne réussite de ces élections repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs au niveau local comme au niveau central et sur une concertation étroite avec les organisations syndicales qui ont manifesté leur intention de se porter candidates.

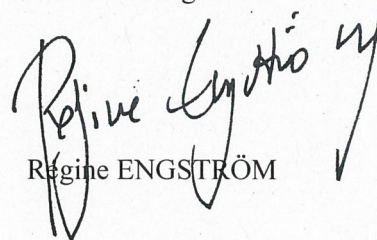
Les équipes du secrétariat général se tiennent à votre disposition pour vous guider tout au long du processus.

\* \* \*

La présente note de gestion sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire ainsi que sur le site internet <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/>.

Fait le, **19 JUL. 2018**

Pour les ministres et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Régine ENGSTRÖM

## Destinataires

### **Mesdames et messieurs les préfets de région :**

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

### **Mesdames et messieurs les préfets de département :**

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon)
- Directions de la mer (DM)

### **Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :**

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### **Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :**

- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)

### **Administration centrale du MTES et du MCT:**

- Madame la Commissaire générale au développement durable, déléguée interministérielle au développement durable (CGDD)
- Monsieur le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer (DGITM)
- Monsieur le directeur général de l'aviation civile (DGAC)
- Monsieur le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)
- Monsieur le directeur général de la prévention des risques (DGPR)
- Madame la vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- Monsieur le Préfet, Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET)
- Monsieur le directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques (SG/SPSSI/CPII)
- Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de la gestion de proximité du secrétariat général (SG/DRH/CRHAC)
- Madame la directrice du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (SG/DRH/D/CMVRH)

### **Établissements publics**

- Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau de l'Adour-Garonne
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau de l'Artois-Picardie

- Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau de la Loire-Bretagne
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau du Rhin-Meuse
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau du Rhône-Méditerranée et Corse
- Madame la directrice de l'Agence de l'eau de la Seine-Normandie
- Monsieur le directeur de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- Monsieur le directeur de l'Agence nationale de contrôle du logement social ( ANCOLS)
- Madame la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Madame la directrice de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)
- Monsieur le directeur du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Madame la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre
- Madame la directrice de l'École nationale des ponts et chaussées
- Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État
- Monsieur le directeur de l'École nationale supérieure maritime
- Monsieur le directeur de l'Établissement national des invalides de la marine
- Monsieur le directeur de l'Établissement public du marais poitevin
- Monsieur le directeur de Météo France
- Monsieur le directeur de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Madame la directrice de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Monsieur le directeur de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Monsieur le directeur du Parc amazonien de la Guyane
- Monsieur le directeur du Parc national des Calanques
- Madame la directrice du Parc national des Cévennes,
- Monsieur le directeur du Parc national des Écrins,
- Monsieur le directeur du Parc national de la Guadeloupe,
- Monsieur le directeur du Parc national du Mercantour,
- Monsieur le directeur du Parc national de Port-Cros
- Monsieur le directeur du Parc national des Pyrénées,
- Monsieur le directeur du Parc national de la Réunion,
- Madame la directrice du Parc national de la Vanoise
- Monsieur le directeur de Voies navigables de France (VNF)

**Copie pour information :**

- SG-Direction des affaires juridiques
- Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI)
- Madame la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail (DRH)
- Monsieur le chef du service de gestion (DRH)
- SG/DRH/CRHAC1 et CRHAC4
- SG/SPSSI/SIAS1
- CEIGIPEF